

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17.07.2020, visée en Préfecture le 30.07.2020 ;
- Vu l'article R. 2194-7 du Code de la Commande Publique ;
- Vu le marché n°230146 conclu avec la société LEGRAS INDUSTRIES (51206 EPERNAY) pour l'acquisition d'une semi remorque à fond mouvant alternatif neuve pour le transport des ordures ménagères notifié le 15 juin 2023 et l'acceptation de la Prestation Supplémentaire Éventuelle de reprise de l'ancien équipement pour une valeur de 4 500.00 € HT
- Considérant que l'ancien équipement à reprendre est propriété de la Ville de GAP et mise à disposition de la Communauté d'Agglomération;
- Considérant que dans le cadre du présent marché, la Prestation Supplémentaire Éventuelle ne peut être appliquée ;
- Considérant la nécessité de conclure un avenant n°1.

**DECIDONS**

**Article 1 :**

Il est conclu un avenant n°1 au marché n°230146 relatif à l'acquisition d'une semi remorque à Fond Mouvant Alternatif de 90m3 avec la société LEGRAS INDUSTRIES (51206 EPERNAY) pour enlever la prestation supplémentaire éventuelle.

L'avenant modifie ainsi l'acte d'engagement en son article 4 - Prix des prestations supplémentaires éventuelles, ainsi :

**Au lieu de lire :**

“article 4 - Prix des prestations supplémentaires éventuelles

Le chiffrage de la PSE : Rachat d'une semi FMA datant de 2002 est obligatoire.

Détail de celle-ci : Le candidat devra faire une proposition financière. Il est possible de venir sur place voir l'équipement afin de faire une estimation.

PSE	Montants HT	taux et montants TVA	Montants TTC
Rachat d'une semi FMA datant de 2002	4 500 €	20 % 900	5 400 €

”

**Lire :**

“article 4 - Prix des prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet.”

**Article 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice du Nettoyement et de la Gestion des Déchets sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 25 septembre 2023

Le Président

  
Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 09 OCT. 2023  
Publié ou notifié le : 09 OCT. 2023

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)  
Utilisateur : ACTES AGGLO

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_09_67
Objet :	AVENANT MARCHE D'ACQUISITION SEMI REMORQUE A FOND MOUVANT ALTERNATIF
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-09-25 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20230925-D2023_09_67-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-200067825-20230925-D2023_09_67-AI-1-1_0.xml	text/xml	892 o
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_3432.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20230925-D2023_09_67-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	113.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 octobre 2023 à 09h02min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 octobre 2023 à 09h02min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 octobre 2023 à 09h02min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 octobre 2023 à 09h22min11s	Reçu par le MI le 2023-10-09

